

Un dossier reconstitué et un mandat d'arrêt chancelant

La défense conteste la validité d'une peine de 16 ans infligée à un trafiquant

La justice est faite et rendue par des hommes. Alors, forcément, elle s'égare parfois. En l'occurrence, c'est d'abord le dossier qui s'est égaré... La procédure remonte à 1993 et cible un trafic de drogue entre le Maroc et Marseille portant sur 8 tonnes de résine de cannabis. Alors que des complices écopent, sous le coup de l'ancienne loi qui réprime le trafic de stupéfiants, de peines de 10 à 15 ans, Miloud Bouchareb, 61 ans aujourd'hui, reste introuvable. Un mandat d'arrêt est même délivré contre lui le 25 novembre 1996. Un procès-verbal de recherches est diffusé par Interpol, mais les enquêteurs vont

Le mandat d'arrêt de 1996 n'a pas été notifié à la bonne adresse. Sera-t-il nul ?

se borner à quelques maigres recherches. C'est qu'ils sont persuadés que Bouchareb a quitté le territoire français. En fait, il n'aurait jamais abandonné son domicile de Bobigny, rue Hector-Berlioz, mais ça, c'est une autre musique... En fait, il ne serait pas ou peu parti vivre à l'étranger. Qu'importe. Jugé par défaut, il écopera de 16 ans de prison. Et fera opposition.

Seulement voilà, à l'étude du



Huit tonnes de résine de cannabis avaient été saisies au moment des faits entre le Maroc et Marseille. / PHOTO PATRICK NOSETTO

dossier, ses avocats, Mes Nicolas Berthier et Christophe Bass, vont découvrir que des pièces manquent au dossier. Le dossier sera donc reconstitué, ou presque. Car certains actes ne seront jamais retrouvés. Ils s'étonneront que leur client ait écopé de 16 ans de prison, même sous l'empire de l'ancienne loi sur les stupéfiants. Car, à y regarder de près, la défense fera valoir que le juge a retenu

l'importation en bande organisée sans la retenir tout en la retenant... "On ne peut pas identifier clairement le maximum des peines encourues", déplorera M^e Bass.

Quant aux investigations prétendument menées pour retrouver le trafiquant montré du doigt, elles ont été rares, insistera-t-il. "Aujourd'hui, il y a des brigades spécialisées en la matière", soutiendra M^e Berthier.

Confrontée à ce qu'elle désignera comme "une insécurité judiciaire", la défense a réclamé hier l'annulation du mandat d'arrêt délivré en 1996, c'est-à-dire l'annulation de la mise en examen de M. Bouchareb, et donc à l'arrivée sa comparution devant le tribunal correctionnel de Marseille.

Le procureur reconnaît l'erreur de la justice

Le procureur Jean-Yves Lourguilloux n'a pas eu d'autre choix que de se ranger aux arguments de la défense. "Le mandat d'arrêt aurait dû être notifié à la dernière adresse connue", a-t-il lancé. Et de concevoir que sa "validité" a effectivement été affectée par le cours d'une procédure chaotique.

Le tribunal, présidé par Patrick Ardid, s'est laissé le temps de regarder la procédure de près. Le délibéré sera rendu le 6 février. Mais la procédure a de bonnes raisons de prendre l'eau. Sera-t-elle renvoyée chez un nouveau juge d'instruction? Les faits ne seront-ils pas prescrits?

Miloud Mouchareb, lui, a été arrêté en janvier dernier, alors qu'il se rendait à la préfecture de Bobigny pour y faire refaire des papiers d'identité, avant d'être transféré à Marseille. Il a passé trois mois en détention provisoire. Depuis, il est en liberté sous contrôle judiciaire.

Denis TROSSERO

CORRECTIONNELLE

Le tribunal annule une procédure

La septième chambre du tribunal correctionnel de Marseille a prononcé hier la nullité d'une procédure qui remonte à 1993 et ciblait un trafic de drogue portant sur 8 tonnes de résine de cannabis, organisé entre le Maroc et le sud de la France.

Les magistrats ont annulé l'ordonnance de renvoi et retourné le dossier au parquet de Marseille, afin qu'il prenne de nouvelles réquisitions éventuelles.

Le dossier sera-t-il relancé? Ou est-il d'ores et déjà prescrit? Un mandat d'arrêt de 1996 qui visait Miloud Bouchareb n'avait pas été notifié à la bonne adresse. Le procureur avait reconnu, conformément aux arguments de Mes Bass et Berthier, que sa validité était affectée par une procédure chaotique. Miloud Bouchareb n'avait été arrêté qu'en janvier dernier à Bobigny, avant d'être transféré à Marseille.

D.T.